Nations Unies TD/B/62/11

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
13 octobre 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-deuxième session
Genève, 14-25 septembre 2015

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 25 septembre 2015

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

Page

Introduction 3

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour 3

A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité 3

B. Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement 4

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED 6

D. Autres décisions du Conseil 7

II. Résumé du Président 10

A. Déclarations liminaires 10

B. Débat de haut niveau : Les stratégies de développement dans un monde interdépendant 12

C. L'interdépendance : Financiarisation et fragilité macroéconomique dans l'économie mondiale 15

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité 15

E. Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement 16

GE.15-17669 (F) 211015 221015

Merci de recycler

F. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement 17

G. L'investissement au service du développement : Réformer le régime de l'investissement international 18

H. Préparation de la quatorzième session de la Conférence 19

I. Contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social 21

J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien 21

K. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement 22

L. Séance plénière de clôture 24

III. Questions de procédure et questions connexes 25

A. Ouverture de la session 25

B. Élection du Bureau 25

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session 25

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes 26

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs 27

F. Questions diverses 27

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Conseil 27

H. Adoption du rapport 28

Annexes

I. Ordre du jour de la soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement 29

II. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 31

III. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement 32

IV. Participation 33

Introduction

La soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 25 septembre 2015. Au cours de sa session, le Conseil a tenu ses 1128e à 1141e séances plénières, soit 14 séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité

Conclusions concertées 524 (LXII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Procédant à son examen annuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul),

1. *Accueille avec satisfaction* les diverses activités entreprises par la CNUCED aux fins de l'application du Programme d'action d'Istanbul, qui sont présentées dans le document TD/B/62/8;

2. *Prend note avec un intérêt particulier* de l'aide apportée par la CNUCED à plusieurs pays qui s'emploient à sortir de la catégorie des pays les moins avancés définie par l'ONU;

3. *Se félicite* des progrès réalisés par certains pays pour être retirés de la liste des pays les moins avancés, mais constate avec préoccupation que beaucoup reste à faire pour atteindre l'objectif du Programme d'action d'Istanbul, qui est de « permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020 »;

4. *Engage* le secrétariat de la CNUCED, avec le concours des États membres, et les autres partenaires de développement à poursuivre avec encore plus de vigueur la mise en œuvre du Programme d'action, de manière à ce que les pays les moins avancés parviennent à la croissance économique accélérée, soutenue, équitable et profitable à tous et au développement durable sans lesquels les objectifs du Programme d'action ne pourront être atteints d'ici à 2020;

5. *Prie instamment* la CNUCED d'apporter, dans le cadre de son mandat, des contributions de fond à la réunion de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, prévue à Antalya (Turquie), en juin 2016;

6. *Encourage* les gouvernements des pays les moins avancés à proposer des politiques et des stratégies intégrées, propres à remédier aux problèmes socioéconomiques, à la marginalisation et au sous-développement de ces pays, et remercie les partenaires de développement de leur aide à cet égard, notamment avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

7. *Réaffirme* l'importance que continuent d'avoir le renforcement des capacités productives et la promotion de la transformation structurelle des pays les moins avancés, y compris par la diversification de leur économie, si l'on veut effectivement remédier aux causes profondes de leur sous-développement, assurer durablement leur croissance économique et leur permettre de développer l'emploi productif;

8. *Invite* la CNUCED, avec le concours des pays donateurs, à favoriser la participation pleine et effective des pays les moins avancés à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin qu'ils puissent faire valoir et protéger leurs intérêts communs dans ces deux domaines, pendant et après cette manifestation;

9. *Remercie* la CNUCED de sa contribution à l'application du Cadre intégré renforcé et la prie de continuer à jouer un rôle positif pendant la phase II du Cadre;

10. *Apprécie à leur juste valeur* les travaux de la CNUCED ainsi que l'appui et la précieuse coopération technique que celle-ci n'a cessé d'apporter aux pays les moins avancés dans le cadre des négociations multilatérales menées à l'Organisation mondiale du commerce, et invite la CNUCED de continuer à procéder de même dans les différents domaines de négociation;

11. *Invite* la CNUCED à continuer de promouvoir le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre ses membres, notamment à la faveur des réunions d'experts;

12. *Demande instamment* au secrétariat de renforcer ses activités en faveur des pays les moins avancés et rappelle le paragraphe 7 de la conclusion concertée adoptée par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à sa cinquante-septième session[1];

13. *Souligne* qu'il est important que la CNUCED aide davantage les petits États insulaires en développement, dont beaucoup font aussi partie des pays les moins avancés, dans leur quête d'un développement durable, conformément aux Modalités d'action accélérées qui leur sont applicables (orientations de Samoa), adoptées à la troisième Conférence sur les petits États insulaires en développement, à Samoa, en septembre 2014;

14. *Invite* la CNUCED à intégrer dans son programme de travail les dispositions du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, y compris celles qui se rapportent à la présentation de rapports annuels, dans la mesure où elles relèvent de son mandat;

15. *Remercie* les donateurs bilatéraux de leur appui sans faille et de leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, et appelle à une diversification des sources de financement afin que la CNUCED puisse répondre à la demande croissante d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la part des pays les moins avancés.

1141e séance plénière
25 septembre 2015

B. Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement

Conclusions concertées 525 (LXII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Remercie* le secrétariat de la CNUCED de son *Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « *Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement* »;

[1] Voir TD/B/WP/227, p. 2.

2. *Reconnaît* que le secteur des services joue un rôle déterminant dans le développement économique de l'Afrique et note que les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé leur volonté de favoriser le commerce intra-africain et de créer une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017, comme il ressort des décisions qu'ils ont adoptées au Sommet de l'Union africaine;

3. *Prend note* de l'idée-maîtresse du rapport, selon laquelle le secteur des services pourrait devenir un puissant moteur de croissance économique à long terme et de transformation structurelle en Afrique, et, en conséquence, préconise des politiques qui amélioreront la complémentarité entre le secteur des services et les autres secteurs de l'économie;

4. *Souligne* qu'il est important d'aider l'Afrique à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce afin de libérer le potentiel du secteur des services et de contribuer à la croissance économique du continent;

5. *Reconnaît* que les mauvais résultats enregistrés entre 2010 et 2012 sont notamment imputables à des services d'infrastructure inadéquats et insiste sur la nécessité de remédier à diverses lacunes réglementaires et politiques afin de mettre en place des stratégies efficaces et d'inscrire les pays africains sur une trajectoire de croissance à long terme;

6. *Reconnaît* qu'il faut repenser la fourniture des services d'infrastructure en Afrique et que les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en définissant des dispositions et des mesures dans ce sens;

7. *Reconnaît* que de nombreux pays africains sont passés d'une économie agricole à une économie de services essentiellement non marchands, sans connaître un développement de leur secteur manufacturier et ses effets connexes (amélioration sensible de la productivité, création d'emplois formels, exportation de biens transformés et diffusion de la technologie dans l'ensemble de l'économie), si bien qu'il y a encore à faire pour rendre tous les secteurs pleinement complémentaires et permettre à l'Afrique d'exploiter le potentiel des services dans les secteurs agricole et manufacturier;

8. *Reconnaît* que les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de réglementations et de politiques qui aideront les entreprises africaines à exploiter efficacement les débouchés commerciaux offerts par les chaînes de valeur mondiales des services, pour autant que des besoins en investissements de grande ampleur soient réalisés dans les transports, la logistique et les infrastructures énergétiques;

9. *Souligne* le rôle que les services peuvent jouer pour contribuer au renforcement des efforts et des processus d'intégration régionale en vue d'accroître les avantages à attendre du développement du commerce intra-africain dans le cadre de la zone continentale de libre-échange;

10. *Reconnaît* l'importance du secteur informel, qui représente entre 50 % et 80 % du produit intérieur brut africain, et, plus particulièrement, de l'emploi informel parmi les groupes de population vulnérables tels que les femmes et les jeunes, et encourage les pays, avec l'appui de la communauté internationale, à régulariser le secteur informel des services afin de le rendre plus productif;

11. *Reconnaît* que des progrès ont aussi été accomplis dans certains aspects du commerce des services en Afrique, en particulier dans les transports, le tourisme et la libre circulation des personnes;

12. *Note avec préoccupation* que, si les pays africains ont fait des efforts et pris des mesures relatives au commerce des services aux niveaux national, régional et

mondial, un manque de coordination des politiques à ces trois niveaux persiste, qui empêche l'Afrique de tirer profit d'une intensification du commerce dans ce secteur;

13. *Souligne* que les politiques nationales doivent s'attaquer au secteur informel des services en mettant en place des régimes fiscaux efficaces, en simplifiant la réglementation, en apportant des services d'appui aux petites entreprises et en améliorant l'accès de ces entreprises au crédit;

14. *Souligne* qu'il est important d'assurer l'interaction entre les services et les autres secteurs commerciaux pour libérer le potentiel commercial de l'Afrique et enjoint la communauté internationale à soutenir le continent dans ses efforts pour optimiser la contribution du secteur des services à la croissance économique;

15. *Demande instamment* aux partenaires de développement qui sont en mesure de le faire de continuer d'aider les pays africains à soutenir les investissements publics et privés dans les secteurs infrastructurels, afin qu'ils puissent asseoir le développement du continent et mener à bonne fin le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

16. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat, de poursuivre ses activités dans ses trois domaines d'action et d'employer les moyens à sa disposition pour libérer le potentiel du commerce des services et faire en sorte que les services contribuent à la croissance et au développement durable et équitable en Afrique.

1141e séance plénière
25 septembre 2015

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 526 (LXII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* le rôle de la coopération technique de la CNUCED en tant que pilier fondamental de l'organisation et souligne l'importance que revêt la coordination entre les trois piliers afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement;

3. *Apprécie à sa juste valeur* l'assistance apportée par la CNUCED et prie le secrétariat de continuer à garantir que les activités de coopération technique sont conformes aux dispositions de l'Accord d'Accra et du Mandat de Doha et visent à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, y compris ses objectifs de développement durable, en coordination avec d'autres organisations internationales, s'il y a lieu;

4. *Se félicite* de la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et note avec satisfaction que, en 2014, les fonds reçus des pays développés et des pays en développement ont augmenté par rapport aux années précédentes;

5. *Se félicite également* des éléments fournis par la CNUCED, notamment la liste des demandes d'assistance technique reçues des États membres et la « boîte à outils » (*UNCTAD Toolbox*), qui donne aux États membres et aux donateurs un aperçu général des principaux produits de l'organisation;

6. *Réaffirme* que la gestion axée sur les résultats contribue à fournir une assistance technique efficace, conformément aux principes directeurs des Nations Unies, et remercie le secrétariat de ses efforts constants dans ce domaine;

7. *Prend note* de l'augmentation du nombre de demandes d'assistance technique émanant des pays en développement, auxquelles les montants de financement actuels ne peuvent pleinement satisfaire, et invite les pays développés et les autres partenaires de développement en position de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de la CNUCED – dont le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés – afin de parvenir à un financement suffisant et prévisible, qui permette de planifier et de mettre en œuvre avec efficacité les programmes d'assistance technique de la CNUCED; souligne l'importance des fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées; et prie le secrétariat de chercher de nouveaux moyens d'attirer des donateurs supplémentaires;

8. *Encourage* le secrétariat à pourvoir, dans la mesure du possible, à une distribution régionale équilibrée des activités de coopération technique, en fonction de la demande et des besoins des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et, à cet égard, incite la CNUCED à faire siennes les dispositions relatives à la coopération technique du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, adoptées lors des conférences pertinentes organisées par les Nations Unies;

9. *Salue* le rôle de premier plan de la CNUCED dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et l'invite à approfondir sa collaboration avec les organismes membres du Groupe interinstitutions afin que les activités menées aux niveaux national et régional dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » gagnent en cohérence, en efficacité et en impact, tout en étant orientées vers le développement;

10. *Encourage* la CNUCED à puiser davantage dans les fonds de l'initiative « Unis dans l'action »;

11. *Invite* les États membres à poursuivre leurs consultations informelles en vue de convenir d'un ensemble d'objectifs et de principes communs pour la stratégie de mobilisation de fonds, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs consacré au commerce et aux capacités productives, qui sera chargé d'améliorer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives aux niveaux national et régional.

1135e séance plénière
18 septembre 2015

D. Autres décisions du Conseil

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité

1. À la 1141e séance plénière (de clôture), le 25 septembre 2015, le Président du Comité de session I a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session I, publié sous la cote TD/B/62/SC.I/L.1 et a approuvé le texte officieux des conclusions concertées distribué en séance (voir le chapitre I, sect. A).

Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement

2. À la 1141e séance plénière (de clôture), le 25 septembre 2015, le représentant du Président du Comité de session II a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session II, publié sous la cote TD/B/62/SC.II/L.1 et a approuvé le texte officieux des conclusions concertées distribué en séance (voir le chapitre I, sect. B).

Préparation de la quatorzième session de la Conférence

3. À la 1140e séance plénière, le 24 septembre 2015, le Conseil a été informé que le thème principal et les thèmes subsidiaires de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avaient été approuvés par accord tacite, à la fin de la séance du 22 septembre 2015. Même si le thème principal et les thèmes subsidiaires n'y faisaient pas explicitement référence, la question des femmes et des jeunes serait traitée dans le document final de la Conférence.

4. Le thème de la quatorzième session de la Conférence, tel qu'il a été approuvé, est le suivant :

- Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement.

Les thèmes subsidiaires approuvés sont les suivants :

a) Enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement;

b) Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie dans l'optique de la prospérité pour tous;

c) Faire progresser la transformation structurelle et la coopération afin de renforcer la résilience économique et de faire face aux enjeux et aux perspectives en matière de commerce et de développement, à tous les niveaux, dans le cadre du mandat de la CNUCED;

d) Contribuer à la bonne application et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des décisions prises lors des conférences et sommets mondiaux dans le domaine du commerce et du développement.

5. À la 1140e séance plénière, selon l'usage, le Conseil a constitué le Comité préparatoire de la Conférence et en a élu président son propre président. Il a chargé le comité des travaux préparatoires de fond de la quatorzième session de la Conférence.

6. À la 1141e séance plénière (de clôture), le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de la session (annexe II), qui avait été distribué en tant que document officieux à tous les États membres. Le thème principal et les thèmes subsidiaires faisaient partie intégrante du projet d'ordre du jour provisoire, qui contenait également d'autres éléments de procédure.

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

7. À la 1135e séance plénière, le 18 septembre 2015, le Conseil a adopté le projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, proposé par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à sa soixante et onzième session (voir le paragraphe 13 ci-dessous).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

8. À la 1137e séance plénière, le 21 septembre 2015, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/62/3) et des déclarations prononcées par les délégations. Il a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, que son rapport à l'Assemblée générale sur sa soixante-deuxième session rendrait compte des débats sur cette question.

Rapport de la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

9. À la 1135e séance plénière, le 18 septembre 2015, le Conseil a approuvé la résolution de la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, publiée sous la cote TD/RBP/CONF.8/11, et a pris note du projet de résolution sur la protection du consommateur devant être soumis à l'Assemblée générale et de la version révisée des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, publiés sous la cote TD/RBP/CONF.8/11/Add.1/Rev.1.

Autres questions relatives au commerce et au développement

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux rapports.

Développement progressif du droit commercial international : Quarante-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

11. À la 1135e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa quarante-huitième session (A/70/17), qui s'est tenue à Vienne, du 29 juin au 16 juillet 2015.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

12. À la 1134e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa quarante-neuvième session.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

13. À la 1135e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa soixante et onzième session, publié sous la cote TD/B/WP/275, et a fait siennes les conclusions concertées qui y figurent.

Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2014-2015 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2016

14. À la 1140e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport de la Présidente (Espagne) de l'Organe consultatif pour 2014-2015.

15. Un représentant a avancé qu'on ne saurait surestimer les avantages du programme prévu par le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Ce programme permettait de fournir des orientations stratégiques indispensables à la réalisation des objectifs de développement, une analyse sans égale de la nature changeante de

l'économie internationale, et des informations pertinentes et essentielles, notamment sur les diverses questions commerciales que les décideurs devaient prendre en considération. Il exposait aussi aux pays en développement les problèmes à régler et les possibilités à exploiter en vue de leur développement ainsi que les choix politiques qui s'offraient à eux. Le mécanisme pluriannuel était un moyen unique et exceptionnel d'appuyer le processus. L'intervenant a remercié les Gouvernements colombien, mauricien, omanais, serbe et singapourien de leur soutien au programme et a indiqué que, en proposant aux décideurs des stratégies qui leur permettraient d'atteindre leurs objectifs socioéconomiques, le dernier cours, organisé à Medellin (Colombie), était d'une aide précieuse pour l'élaboration des politiques publiques dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a aussi salué le travail du secrétariat qui, par l'intermédiaire de ses experts, avait conçu un programme qui ouvrait la voie à des débats, à un partage d'expériences entre les pays et à une coordination des politiques publiques.

16. Une représentante a souligné l'importance du programme de renforcement des capacités, qui influait sur la prise de décisions des pays de sa région en matière de développement économique. Elle a vanté la qualité du programme et la compétence des experts, et a demandé que le programme soit proposé sur une base annuelle. Elle a aussi souligné l'importance des cours de courte durée à l'intention des représentants en poste à Genève, qui donnaient un aperçu détaillé des rapports phares, et a encouragé le secrétariat à poursuivre le programme.

17. Un représentant a reconnu la pertinence et l'importance des cours régionaux pour les décideurs. Il a précisé que les cours de courte durée à l'intention des représentants en poste à Genève étaient particulièrement utiles aux nouveaux arrivants.

18. Un autre représentant a fait observer que, dans les pays en développement, les décideurs devaient remédier au manque de moyens dans le domaine du commerce, et a indiqué que Oman continuerait d'aider le secrétariat à mettre en place des programmes de développement au bénéfice des décideurs de la région et soutiendrait les nouveaux cours au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur les avantages et les inconvénients de la mondialisation aux niveaux national, régional et international.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

19. Les orateurs ci-après ont fait des déclarations liminaires : la Présidente sortante (Espagne) du Conseil du commerce et du développement à sa soixante et unième session; le Secrétaire général de la CNUCED; le représentant des Philippines, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du Groupe africain; le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres; le représentant de l'Estonie, s'exprimant au nom du Groupe D; le représentant du Canada, s'exprimant au nom du JUSSCANNZ; le représentant du Bénin, s'exprimant au nom des pays les moins avancés; le représentant du Paraguay, s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe arabe; le représentant de Sri Lanka, s'exprimant au nom du Groupe des 15; le représentant de la Chine; le représentant de l'Inde; le représentant de la Barbade, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement; le représentant de la Suisse; le représentant de la Tunisie; le représentant du Bangladesh; le représentant du Kenya; le représentant du Zimbabwe;

le représentant de la Thaïlande; le représentant du Népal; le représentant du Japon; le représentant de l'Équateur; le représentant du Maroc; le représentant du Bélarus; le représentant de l'Afrique du Sud; et le représentant de l'Éthiopie. Le représentant du Third World Network a fait une déclaration.

20. La Présidente sortante (Espagne) du Conseil du commerce et du développement a dit que ses travaux avaient porté principalement sur la préparation de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en particulier sur les négociations de son thème et de ses sous-thèmes, le dialogue sur le nouveau programme de développement durable qui serait approuvé à New York et la reconnaissance du rôle de la CNUCED.

21. Le Secrétaire général de la CNUCED a noté l'étroite correspondance existant entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'ambition de la prospérité pour tous défendue depuis longtemps par la CNUCED. Les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba, avait renforcé le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'interface entre le financement du développement et les objectifs de développement durable. Le Secrétaire général a insisté sur les efforts déployés par l'organisation pour améliorer sa gestion, en particulier la gestion axée sur les résultats, simplifier ses processus, intensifier sa coopération avec d'autres organisations régionales et internationales, et rendre ses publications plus incisives et plus cohérentes. Le Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique avait été ouvert en juillet à Addis-Abeba. Dans *UNCTAD Toolbox*, la CNUCED présentait les produits de coopération technique mis à la disposition des pays pour les aider à réaliser leurs objectifs de développement. Dans l'optique de la prochaine session de la Conférence, et dans le contexte des enjeux qui se dégageaient des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a présenté son rapport à la quatorzième session de la Conférence, décrivant brièvement les quatre lignes d'action au moyen desquelles la CNUCED pouvait jouer un rôle utile et décisif dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

22. Les représentants de tous les groupes régionaux sont convenus des contributions que la CNUCED pouvait apporter à la réalisation des objectifs de développement durable dans chacun de ses grands domaines d'action. De nombreux représentants et délégations ont souligné l'importance de la quatorzième session de la Conférence dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. D'autres grandes conférences internationales sur le développement prévues en 2015, telles que la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et la vingt et unième Conférence des Parties sur les changements climatiques, devraient aussi être prises en compte par la CNUCED en sa qualité de principal organisme chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

23. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'examiner des questions telles que la marge d'action appropriée pour un développement durable, les capacités productives, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les enjeux du commerce et du développement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Le représentant d'un groupe régional a noté que le débat de haut niveau sur la dette extérieure souveraine était particulièrement important au vu des événements récents. S'agissant de la viabilité de la dette des pays en développement, la recherche d'une solution efficace et durable était toujours d'actualité, et il était nécessaire d'établir des normes juridiques, politiques et sociales ainsi que des procédures au niveau multilatéral en vue de restructurer les dettes souveraines. Certaines délégations ont souligné l'importance des responsabilités communes mais différenciées et du droit au développement, y compris pour la quatorzième session de la Conférence.

24. Le représentant d'un groupe régional a répété qu'il était regrettable que le rapport phare intitulé *Rapport sur le commerce et le développement, 2015* ne soit pas examiné pendant la session et a demandé que cet examen soit entrepris pendant la réunion directive du Conseil du commerce et du développement, en décembre 2015; cette demande a été appuyée par de nombreux autres groupes régionaux. Le représentant d'un autre groupe régional a noté que, si l'Afrique était le continent qui affichait la croissance la plus rapide, celle-ci reposait sur les produits de base et ne créait pas les emplois voulus pour une population de jeunes toujours plus nombreuse. C'est pourquoi la CNUCED devait étudier plus avant de quelle manière, par le biais de la coopération technique et des activités de renforcement des capacités, répondre à ce défi et à d'autres défis de développement auxquels le continent devait faire face. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que, dans le domaine de l'investissement au service du développement, le régime de l'investissement international et le système de règlement des différends entre investisseurs et États devaient être réformés, comme cela était préconisé dans le *World Investment Report, 2015* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2015).

25. Le représentant d'un groupe régional a demandé que la quatorzième session de la Conférence mette l'accent sur l'inquiétude exprimée par les pays les moins avancés qui estimaient que le niveau insuffisant du financement du développement rendait très peu satisfaisants les progrès vers la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Évoquant les débats à venir sur la gestion de la dette, le représentant d'un autre groupe régional a dit que, compte tenu de leur petite taille et de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, de leur exposition aux catastrophes naturelles, du niveau élevé des taux d'intérêt et de la faiblesse des taux de croissance, les petits États insulaires en développement comptaient parmi les pays les plus endettés du monde. Le représentant d'un autre groupe régional, rappelant le paragraphe 76 du Programme d'action de Vienne, a demandé qu'un espace soit ménagé dans l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement pour l'examen des activités de la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral et que ces travaux soient intégrés dans le mécanisme intergouvernemental. Le représentant d'un autre groupe régional a noté que l'économie palestinienne était en récession pour la première fois depuis 2006. Malgré l'assistance fournie par les organisations internationales et les pays, cette aide ne suffisait pas à elle seule à soutenir la croissance sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

26. Certaines délégations ont salué les efforts réalisés par la CNUCED pour optimiser sa gestion et ses structures administratives, notamment les efforts visant à instaurer une culture de l'amélioration permanente au sein du secrétariat et à renforcer la responsabilité interne. Le représentant d'un groupe régional a noté que des évaluations récentes avaient confirmé l'utilité et l'importance de l'action de la CNUCED, en soulignant les points forts de l'organisation, en particulier ses capacités dans le domaine de la recherche, l'expertise qui existait en son sein et l'étendue de ses réseaux externes, et ses aptitudes à faire des propositions concrètes. Il a aussi noté que, dans l'optique de la quatorzième session de la Conférence, il appartenait aux États membres de passer des décisions aux actions.

B. Débat de haut niveau : Les stratégies de développement dans un monde interdépendant

1. Processus multilatéraux de gestion de la dette extérieure souveraine
(Point 2 a) de l'ordre du jour)

27. Les intervenants comprenaient le Vice-Premier Ministre du Viet Nam, la Ministre des finances de Cabo Verde, le Secrétaire aux relations économiques internationales du Ministère argentin des affaires étrangères et du culte, un représentant du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde et un professeur d'économie appliquée de l'université de Leeds (Royaume-Uni).

28. Les intervenants ont réfléchi à l'importance de la viabilité de l'endettement pour le développement et à la nécessité d'améliorer les processus existants de restructuration de la dette. Les expériences de plusieurs pays ont permis de faire ressortir des problèmes clefs et des politiques efficaces dans le domaine de la gestion de la dette. Soulignant que le thème examiné était d'actualité et pertinent pour les pays en développement, bon nombre de groupes régionaux et de délégations ont salué les contributions de la CNUCED. Les intervenants ont fait observer que la conjoncture macroéconomique actuelle, caractérisée par l'augmentation des taux d'intérêt et la baisse des prix des produits de base, avait compromis la viabilité de l'endettement de beaucoup de pays, ce qui laissait présager un accroissement du risque de problèmes de dette souveraine. De nombreux pays resteraient vulnérables aux changements des conditions externes susceptibles de compromettre la viabilité de leur dette et leur développement. Les intervenants et un grand nombre de groupes régionaux, de délégations et de participants ont convenu que la communauté internationale aurait besoin d'une approche multilatérale de la restructuration de la dette pour faire face collectivement à ces problèmes.

29. Comme beaucoup de délégations, les intervenants ont estimé que les fonds vautours étaient une menace sérieuse pour la viabilité de l'endettement. L'expérience récente de l'Argentine témoignait des incidences néfastes que ces fonds pouvaient avoir sur les processus de restructuration. Nombre de groupes régionaux, de délégations et de participants ont rappelé que la question avait été abordée dans la résolution 68/304 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci avait préconisé l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Ils ont vivement remercié la CNUCED pour les services d'appui technique qu'elle fournissait au Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, ainsi que pour ses travaux de recherche et d'analyse sur la question. Beaucoup de délégations ont jugé que les Principes fondamentaux adoptés par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session représentaient un progrès important vers l'amélioration des processus de restructuration. Certains États membres ont encouragé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à participer au dialogue.

30. Si les participants ont convenu dans l'ensemble de l'utilité d'un débat sur la création d'un mécanisme juridique, certaines délégations ont estimé que c'était le Fonds monétaire international qui devrait servir de cadre à ce débat, vu ses compétences techniques et son rôle central dans le système financier mondial. Selon beaucoup d'autres délégations, cependant, l'ONU était l'institution la plus appropriée à cette fin, étant donné qu'elle était plus démocratique et transparente et que l'Assemblée générale s'était déjà occupée de restructuration de la dette souveraine. Le Fonds monétaire international n'était pas impartial.

31. D'après beaucoup de groupes régionaux et de délégations, la CNUCED jouait un rôle important en conduisant des travaux de recherche et d'analyse, en assurant une assistance technique et en favorisant la formation de consensus en matière de dette. Ses travaux et les services du secrétariat étaient très appréciés, et les pays étaient favorables à la poursuite de ses activités dans ce domaine. Il convenait par ailleurs que la CNUCED donne suite à la résolution de l'Assemblée générale et suive l'application les Principes fondamentaux.

2. La contribution des femmes comme catalyseur du commerce et du développement
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

32. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert le débat de haut niveau. Des exposés ont été présentés par les expertes suivantes : la Représentante spéciale du Groupe de la Banque mondiale auprès des Nations Unies et de l'Organisation

mondiale du commerce; la Directrice du Programme sur le genre et les changements climatiques à l'Institut de hautes études internationales et du développement, sis à Genève (Suisse); une membre du conseil d'administration du Conseil des femmes arabes chefs d'entreprise; et la responsable des partenariats à la Banque africaine de développement. Les discussions ont permis de rehausser l'importance politique des questions de genre, tout en jetant un éclairage nouveau sur leur relation avec le commerce et le développement. Le débat sur le genre et l'économie s'est articulé autour de trois points : l'impact de la libéralisation du commerce sur les femmes; les femmes en tant qu'actrices du développement rural; et l'émancipation économique des femmes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Plus d'une vingtaine de délégations ont exprimé leurs vues, soutenant la CNUCED dans les travaux sur le commerce et le genre qui lui avaient été assignés et saluant les résultats obtenus.

33. Pour de nombreuses délégations, il était largement établi que l'émancipation économique des femmes était très profitable à la société et que leur accès à un enseignement de qualité contribuait dans une large mesure à la croissance économique. Au-delà de l'argument économique en faveur de l'égalité entre les sexes, ces délégations ont vu dans l'autonomisation des femmes une condition essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable.

34. Plusieurs délégations ont reconnu que les femmes jouaient un rôle dans le commerce et le développement, en particulier dans le cadre de petites, moyennes et microentreprises, mais ont noté qu'elles se heurtaient à des difficultés du fait de leur sexe. Les obstacles législatifs et réglementaires à l'entreprenariat et à l'emploi des femmes restaient monnaie courante au niveau international. Une réforme s'imposait pour mettre fin à la discrimination *de jure*. Plusieurs représentants ont fait valoir qu'un changement de mentalité et de comportement socioculturel serait également souhaitable. Il était fréquent que, du fait de préjugés sexistes profondément enracinés, des lois et des politiques progressistes ne parviennent pas à instaurer plus d'égalité. Les femmes peinaient à libérer leur potentiel économique en raison de leur double charge de travail, dans le cadre familial et communautaire et dans le système productif.

35. Experts et représentants sont convenus que la libéralisation du commerce n'avait pas des effets incontestablement positifs pour tous et pouvait parfois être à double tranchant dans le cas des femmes, en leur étant à la fois bénéfique et préjudiciable. En Allemagne, la libéralisation du commerce s'était caractérisée par une déféminisation progressive du secteur agricole. Dans le monde arabe, elle avait beaucoup profité aux secteurs d'activité dominés par les hommes, comme l'énergie et les télécommunications, et le taux de chômage parmi les femmes instruites était l'un des plus élevés au monde.

36. Le développement économique pourrait réduire les inégalités entre les sexes, mais cela ne se ferait pas de manière automatique. Il faudrait l'y aider par des dispositions appropriées. Pour que la politique commerciale aille de pair avec l'intégration sociale, des mesures complémentaires devaient être mises en œuvre, par exemple, des mesures sociales qui permettraient aux femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle ainsi que des mesures en faveur du développement rural et de l'enseignement qui tiendraient compte des questions de genre. Plus important encore, il faudrait que la valeur économique du travail effectué dans le cadre familial et communautaire soit mesurée et prise en considération.

C. L'interdépendance : Financiarisation et fragilité macroéconomique dans l'économie mondiale

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour ont porté sur la situation macroéconomique mondiale et s'appuyaient sur les chapitres I et II du *Rapport sur le commerce et le développement, 2015* : *Mettre l'architecture financière internationale au service du développement*. Sept ans après le début de la crise financière, dans un contexte marqué par l'atonie de la demande globale et la persistance des inégalités de revenus et de la fragilité financière, la production et le commerce mondiaux continuaient d'afficher une croissance ténue. Les mesures mal adaptées prises dans les pays avancés, conjuguées à un système financier déstabilisateur qui privilégiait les investissements spéculatifs à court terme, risquaient de créer des bulles financières et de pousser ces économies vers une stagnation séculaire. D'autres facteurs pénalisaient les pays en développement, notamment la baisse des prix des produits de base, l'inversion brutale des flux de capitaux dans un climat de volatilité financière accrue et les inquiétudes croissantes quant à la viabilité de la dette, en particulier dans le secteur privé. Compte tenu de la situation économique mondiale, les pays en développement ne pouvaient plus compter sur leurs seules exportations vers les marchés traditionnels et devaient trouver de nouveaux accélérateurs de croissance, notamment en développant les marchés intérieurs et régionaux. La situation était préoccupante eu égard à la réalisation des ambitieux objectifs du programme de développement de l'après-2015.

38. Plusieurs intervenants, dont le représentant d'un groupe régional, ont dit que, dans un monde interdépendant, les politiques économiques des pays devaient être cohérentes et les mesures de court terme, en phase avec les objectifs de long terme. Deux délégations ont posé la question de savoir quelles forces sociales seraient en mesure de susciter le niveau minimum de cohésion internationale nécessaire à la coordination des politiques, et un intervenant a fait observer qu'il était de plus en plus couramment admis que les modèles sous-tendant les politiques économiques actuelles posaient problème à tous les pays et que cela pourrait déclencher la remise en cause radicale qui s'imposait.

39. Plusieurs délégations ont loué le secrétariat de la CNUCED pour la solidité de l'analyse et des recommandations présentées dans la documentation de fond sur la situation économique mondiale et les conséquences à en tirer pour les pays en développement. L'analyse était à la fois pénétrante et stimulante et brossait un tableau précis. D'autres ont dit que les recommandations, en particulier sur la nécessité de durcir la réglementation financière, de réformer la gouvernance des institutions financières internationales et d'adopter une politique macroéconomique plus expansionniste, étaient appropriées et pertinentes. Ils ont aussi demandé que le *Trade and Development Report, 2015* fasse l'objet d'un examen approfondi à la soixante-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, en décembre 2015.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité

(Point 4 de l'ordre du jour)

40. Lors de l'examen par le Conseil de ce point de l'ordre du jour, la plupart des participants sont convenus que la CNUCED devrait contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, afin que ces pays parviennent à la croissance économique vigoureuse,

soutenue, équitable et solidaire qui leur permettrait d'atteindre les objectifs dudit programme dans les délais.

41. Tous les États membres ont vivement approuvé les activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, qui facilitaient la mise en œuvre du programme d'action. L'organisation était sollicitée dans ses trois grands domaines de travail : la recherche et l'analyse des politiques; la coopération technique et le renforcement des capacités; et la formation de consensus au niveau intergouvernemental. Il importait que le secrétariat s'emploie à créer entre eux des synergies, de manière à ce que les activités de recherche et d'analyse des politiques alimentent les deux autres piliers.

42. Bon nombre de pays et de groupes régionaux ont exprimé leur crainte que l'objectif d'une croissance économique de 7 % fixé par la communauté internationale ne soit pas atteint, au vu de la croissance modeste, bien que constante, des pays les moins avancés. Or, la réalisation de cet objectif assurerait le reclassement de la moitié de ces pays d'ici à 2020. Il fallait donc renforcer les capacités de production et favoriser la transformation structurelle de l'économie de ces pays pour s'attaquer aux causes profondes de leur sous-développement, asseoir durablement leur croissance économique et créer des emplois dans leur secteur productif. Si l'on voulait que les pays les moins avancés connaissent la prospérité en renforçant leurs capacités productives, tous les pays devraient tenir leurs engagements de fournir une aide publique au développement et de remédier à des problèmes systémiques mondiaux. Ils devraient aussi accroître leurs investissements, publics et privés, et veiller à leur juste répartition entre les secteurs d'activité. Les partenaires de développement devraient en outre continuer d'orienter leurs apports d'aide publique au développement aux pays les plus vulnérables.

43. Plusieurs États membres ont encouragé les pays les moins avancés à promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans le but d'attirer de nouveaux investissements étrangers directs, d'élargir leur accès aux marchés et de tirer parti d'économies d'échelle. Le représentant d'un groupe régional a indiqué qu'il était important que les pays les moins avancés poursuivent leurs efforts en vue d'instaurer un climat de transparence propre à séduire les investisseurs étrangers et parviennent à un niveau minimal de développement de leur capital humain.

E. Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

44. De même qu'aux sessions précédentes, le Conseil a examiné le Rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique. Le secrétariat en a présenté la livraison 2015, intitulée « *Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement* ».

45. La représentante d'un groupe régional a souligné que la force de la croissance du continent dépendrait de la stabilité de la conjoncture économique mondiale et a exprimé sa profonde inquiétude devant l'instabilité des prix des produits de base, compte tenu de la dépendance des pays africains à l'égard de ces produits, en particulier du pétrole brut. Elle a exhorté les pays donateurs à honorer l'obligation de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Les représentants de certains groupes régionaux ont dit qu'il importait d'intégrer l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales. Selon le représentant d'un autre groupe régional, il conviendrait que la quatorzième session de la Conférence aide l'Afrique à créer une zone continentale de libre-échange; un point de départ possible était l'amélioration des services qui pourrait contribuer à la croissance, au commerce et au développement.

46. Pendant la réunion-débat, beaucoup de groupes régionaux et de délégations ont salué l'utilité du rapport et félicité la CNUCED d'avoir organisé la réunion-débat sur le thème retenu. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'il fallait accroître la capacité de l'Afrique à créer des emplois grâce au secteur des services et à passer d'emplois à faible valeur ajouté à des emplois à forte valeur ajoutée, de façon à promouvoir la croissance et la transformation structurelle.

47. Un représentant a dit que la dérogation concernant les services pour les pays les moins avancés représentait pour les pays les moins avancés africains une occasion décisive de permettre à leurs exportateurs d'accéder à des marchés de services, et que l'assistance de la CNUCED était nécessaire pour examiner et comprendre les propositions de préférences.

48. Un autre représentant a pris note des inquiétudes concernant la désindustrialisation causée par la réorientation de l'économie africaine vers les services. Il fallait essayer de tirer parti des complémentarités existantes entre les deux secteurs, de sorte que l'Afrique puisse pleinement exploiter les possibilités de création d'emplois et de revenus associées aux services.

49. Un autre représentant a évoqué l'émission par certains pays d'obligations sur des marchés financiers étrangers. C'était une pratique utile, mais il convenait de prêter attention aux modalités de notation de ces titres, au coût des capitaux en question et à l'exposition aux marchés financiers.

F. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

L'évolution du système commercial multilatéral

50. Dans leurs exposés, le Secrétaire général de la CNUCED, la Directrice exécutive du Centre international du commerce et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce ont souligné le rôle important que jouent le développement et la coopération à l'appui d'un développement durable et équitable pour tous. Le système commercial multilatéral devrait évoluer en devenant plus équitable, c'est-à-dire en réduisant la pauvreté et en assurant la sécurité alimentaire de manière mieux répartie, tout en préservant l'environnement naturel. Il fallait renforcer les moyens dont disposent les pays en développement, les pays les moins avancés, les femmes, les petits exploitants agricoles, ainsi que les moyennes et petites entreprises car il leur était difficile d'intégrer les chaînes de valeur mondiales. Il importait également de s'efforcer d'obtenir des résultats réalistes à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui allait se tenir prochainement. Les questions relatives au développement à long terme, en particulier celles des subventions agricoles, devaient encore être réglées.

51. De nombreux représentants de pays en développement se sont inquiétés de la tendance actuelle à la conclusion d'accords mégarégionaux en matière de commerce et d'investissement, accords qui excluaient la plupart des pays en développement alors même qu'ils auraient des incidences profondes sur ces pays. Une délégation a demandé que la CNUCED étudie des accords mégarégionaux et le règlement des différends entre investisseurs et États.

52. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED a présenté le document TD/B/62/2 établi par le secrétariat. Il a esquissé l'évolution récente du système commercial international et a accordé une attention particulière à la manière dont le commerce et les activités de la CNUCED contribueraient à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du programme de développement pour l'après-2015.

L'interaction du commerce et de la politique commerciale avec les objectifs de développement durable

53. Des représentants de haut rang de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont examiné comment le commerce et la politique commerciale pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

54. L'intégration régionale était un moyen d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et de réaliser les objectifs de développement durable. Un intervenant a souligné que la transparence et l'efficacité commerciales jouaient un rôle important en produisant des normes et des recommandations pour la facilitation du commerce; un autre a présenté des projets sur l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, sur l'empreinte carbone des exportations de denrées alimentaires et sur la définition des normes environnementales des produits. Un autre intervenant a fait valoir que l'évolution de l'Afrique dépendrait dans une large mesure de la création de la zone continentale de libre-échange de biens et de services.

Le rôle des petits exploitants agricoles dans la production et le commerce durables des produits de base

55. Dans le premier des exposés qui ont été présentés, le secrétariat de la CNUCED a examiné les principaux enjeux et perspectives de la production et du commerce durables des produits de base par les petits exploitants. Un intervenant a présenté l'initiative « Achat au service du progrès » et la manière dont celle-ci répondait à de nombreux besoins des petits exploitants. Un autre intervenant a analysé les moyens de faire face à la demande des petites et moyennes entreprises africaines en matière de renforcement des capacités agroalimentaires, tandis qu'un autre a souligné le rôle que les associations de petits exploitants jouaient dans la recherche de solutions visant à garantir la durabilité du modèle des petites exploitations.

56. Les participants ont étudié le rôle des petits exploitants dans la sécurité alimentaire et dans le développement social, en s'interrogeant sur la façon de les soutenir au mieux. Pour que les activités des petits exploitants soient durables et rentables, il était important d'améliorer l'accès à la terre, aux engrais et au financement. Il était également essentiel de mettre en place des mécanismes de protection sociale et de microassurance afin d'assurer leur développement.

57. L'impasse actuelle des négociations du Cycle de Doha était un obstacle à l'amélioration de la situation des petits exploitants. De plus, plusieurs délégations ont constaté l'existence de multiples obstacles techniques au commerce et normes sanitaires et phytosanitaires, qui étaient en fait, à leur avis, des obstacles non tarifaires empêchant les petits producteurs d'accéder aux marchés.

G. L'investissement au service du développement : Réformer le régime de l'investissement international

(Point 7 de l'ordre du jour)

58. Les participants ont débattu des conclusions et des propositions figurant dans le *World Investment Report 2015*. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la soixante-deuxième session du Conseil a été la première réunion intergouvernementale à débattre des accords d'investissement.

59. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert la réunion. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a rendu compte des tendances récentes de l'investissement étranger direct et des politiques d'investissement, et a présenté les grands thèmes du rapport.

60. Les intervenants ont donné un aperçu de la manière dont leur pays ou les acteurs publics ou privés qu'ils représentaient, abordaient la réforme des accords internationaux d'investissement. Les mesures retenues correspondaient le plus souvent à celles proposées par la CNUCED, qui étaient, par exemple, d'affiner les principales dispositions de ces accords, de renforcer la promotion de l'investissement, de pourvoir à un investissement responsable et d'améliorer le règlement des différends relatifs aux investissements, notamment en créant un tribunal international de l'investissement ou en favorisant les méthodes de règlement extrajudiciaire.

61. Quelques intervenants ont souligné l'importance des cadres juridiques nationaux dans la promotion et la protection des investissements, d'autres ont avancé des idées nouvelles, comme d'éviter le règlement de différends entre État et investisseurs. Un intervenant a proposé de créer un mécanisme institutionnel, sans lien avec un accord d'investissement donné, qui résoudrait les litiges avec l'aide des parties visées ou intéressées. Plusieurs intervenants ont estimé que le secteur privé devait être associé à la réforme du régime des accords internationaux d'investissement, compte tenu du rôle crucial que les entreprises pourraient jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'importance de ces accords dans la promotion et la protection des investissements.

62. Bon nombre de délégations sont convenues qu'il était urgent de réformer le régime des accords internationaux d'investissement. Elle ont remercié la CNUCED de son analyse des enjeux et de ses propositions de solutions pragmatiques, étayées par des exemples d'accords précis. De plus, grâce au plan d'action qu'elle avait établi, la CNUCED permettait aux décideurs de choisir les options de réforme les mieux adaptées à leurs objectifs stratégiques. Deux représentants ont salué la mise à jour du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable qui, depuis 2012, avait fourni aux gouvernements des conseils précieux pour mettre en place une nouvelle génération de politiques d'investissement.

63. Les représentants de plusieurs États membres ont insisté sur le risque que le régime des accords internationaux d'investissement ne devienne encore plus fragmentaire si les pays le réformaient selon des approches différentes, sans véritable consultation ou coordination. De nombreuses délégations ont estimé qu'une structure d'appui multilatérale était nécessaire et ont souligné que la CNUCED, par ses activités de formation de consensus, appuyait les initiatives internationales visant à réformer la gouvernance de l'investissement. La CNUCED s'était conformée aux dispositions du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui la chargeaient de poursuivre son programme de réunions et de consultations sur les accords internationaux d'investissement avec les États membres.

64. De nombreux représentants ont salué la qualité des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED dans le domaine des accords internationaux d'investissement, qui rendaient les décideurs mieux à même de concevoir des accords propices à un développement durable.

H. Préparation de la quatorzième session de la Conférence

(Point 8 de l'ordre du jour)

65. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil a informé les États membres que le thème principal et les thèmes subsidiaires de la Conférence avaient été approuvés le 22 septembre 2015 au terme d'une procédure d'accord tacite, étant

entendu que la question des femmes et des jeunes serait traitée dans le document final de la quatorzième session de la Conférence. Le Président a aussi noté que le Comité préparatoire, officiellement constitué pendant la session, serait chargé de régler les questions de fond durant la préparation de la Conférence.

66. Le représentant du Pérou a fait une déclaration, apportant au Conseil des explications officielles détaillées sur les raisons de force majeure qui avaient contraint son Gouvernement à prendre la décision de ne pas accueillir la quatorzième session de la Conférence. Cette décision avait été prise pour faire face à des circonstances exceptionnelles et imprévues et permettrait à la Conférence de se dérouler dans de bonnes conditions dans un autre pays d'accueil. Le Gouvernement péruvien regrettait profondément les difficultés qu'elle pouvait occasionner et exprimait ses remerciements pour les nombreuses marques d'estime et de solidarité qui lui avaient été témoignées[2].

67. Le Président du Conseil a présenté son projet de programme de travail pour le Comité préparatoire, qui visait à développer au maximum la participation et à réduire au minimum la tenue simultanée des réunions, et a invité les coordonnateurs des groupes régionaux à œuvrer pour la transparence et l'ouverture. Après l'annonce du changement de lieu de la Conférence, il était évident que celle-ci serait légèrement retardée, mais l'organisation des travaux avait pour but d'assurer qu'elle soit fructueuse. Le Président établirait un avant-projet pour faire avancer les négociations sur la voie d'un renforcement de la CNUCED et réaffirmer le rôle légitime et nécessaire de l'organisation dans la réalisation de l'objectif de la prospérité pour tous. L'avant-projet s'appuierait sur les exposés de position établis par les groupes régionaux; les exposés de position des délégations étaient aussi les bienvenus. Le rapport du Secrétaire général à la quatorzième session de la Conférence et les décisions pertinentes issues des conférences et sommets mondiaux figureraient parmi les autres contributions.

68. Le Président du Conseil a dit qu'il prévoyait de convoquer une réunion du Comité préparatoire le 10 novembre 2015 afin de donner aux groupes régionaux et aux délégations l'occasion de présenter leurs exposés de position. Des réunions informelles pourraient ensuite avoir lieu pour préciser ces exposés. Le secrétariat de la CNUCED pourrait aussi, selon les besoins, organiser des séances d'information afin de répondre à des questions techniques spécifiques. Il serait bon de disposer de l'avant-projet au plus tard à la fin novembre 2015 afin de pouvoir le présenter au Comité préparatoire le 7 décembre, et de donner ensuite aux États membres et aux groupes régionaux suffisamment de temps pour se préparer à la première lecture qui pourrait avoir lieu au début de janvier 2016.

69. Comme les délégations ne pourraient pas présenter d'observations sur le projet de programme de travail pendant la session en cours, le Président du Conseil est convenu que la première séance du Comité préparatoire aurait lieu le 2 octobre 2015 dans l'espoir qu'elles pourraient approuver le projet de programme de travail pour la première phase du processus préparatoire. À cette première séance du Comité préparatoire, les délégations pourraient aussi faire des déclarations générales sur la manière dont elles considéraient la quatorzième session de la Conférence et sur ce qu'elles en attendaient.

70. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont exprimé leur volonté de s'engager dans les débats et les négociations préparatoires, afin de contribuer au succès de la Conférence. Ils ont dit que l'accord sur le thème principal et les thèmes subsidiaires témoignaient de la bonne foi des parties et de l'esprit de coopération et d'engagement constructifs qui les animaient. Certains groupes régionaux ont fait part de leur accord de principe avec la proposition de procéder à la première lecture de l'avant-projet en janvier 2016.

---

[2] Voir également TD/B/62/10.

71. La représentante d'un groupe régional a dit que, dans le cheminement qui conduisait de la négociation au consensus, le fait que le désaccord était un ingrédient essentiel de l'accord avait été oublié. La CNUCED avait été créée précisément pour être un lieu de débat, de négociation, de décision et d'action entre gouvernements. Dès lors qu'elle assurait à ses partenaires des groupes régionaux que les questions qui leur tenaient à cœur figureraient dans le document final de la Conférence dans un esprit constructif, on s'attendait à ce que les questions importantes pour les pays en développement seraient également prises en compte, de telle sorte qu'un débat de fond ouvert et franc sur des questions clefs contribueraient à créer un véritable consensus. L'intervenante espérait que la quatorzième session de la Conférence tiendrait ses promesses sur le plan des ambitions et des attentes de ces pays. Le renforcement de la CNUCED serait aussi le renforcement du système multilatéral. Le représentant d'un autre groupe de travail a dit l'importance qu'il attachait à la Conférence comme moyen de réaffirmer les domaines de responsabilité relevant du mandat de la CNUCED, notamment l'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés, qui permettraient aussi de passer des décisions aux actions.

I. Contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

(Point 9 de l'ordre du jour)

72. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint a fait le point sur les contributions de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social. Il a insisté sur les efforts déployés par l'organisation dans divers domaines relevant de son mandat, à savoir : le commerce, le financement, les produits de base, l'investissement et le développement des entreprises, et les technologies au service du développement.

73. Il a ensuite évoqué la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, en mettant en avant les contributions que la CNUCED avait récemment apportées à son suivi. Il a souligné que l'organisation avait affermi son rôle parmi les cinq grands acteurs institutionnels du processus de la conférence et qu'elle était en mesure de nourrir la réflexion des négociateurs grâce aux séances d'information, aux séminaires, aux ateliers et aux réunions conjointes organisés par son bureau new-yorkais. Il a noté que la CNUCED avait renforcé son aide à la mise en œuvre et au suivi des mesures en faveur du commerce et du développement et qu'elle était explicitement mentionnée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la conférence (par. 88, 91, 97, 123 et 132).

74. Le représentant d'un groupe régional s'est dit satisfait du rapport.

J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

75. Six groupes, 14 États membres et une organisation internationale ont réagi au rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/62/3). Tous se sont dits satisfaits de ce rapport, qu'ils ont jugé précis, actualisé et très complet, et ont adhéré à ses conclusions et recommandations.

76. Dans son résumé du rapport, le représentant du secrétariat a fait référence aux perspectives économiques peu encourageantes dans le Territoire palestinien occupé, à la rétention des recettes palestiniennes par le Gouvernement israélien et aux

conditions de vie insoutenables à Gaza. Il fallait lever le blocus de Gaza et réactiver l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage. L'intervenant a prié instamment les États membres de pourvoir aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de la résolution 69/20 de l'Assemblée générale et à l'exécution de projets de renforcement des capacités.

77. Le représentant du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction a fait observer que l'aide des donateurs destinée à la reconstruction de Gaza avait tardé à arriver. Forte de 651 000 personnes, l'occupation israélienne prenait une structure coloniale, qui écartait la solution à deux États. Si les tendances démographiques actuelles se maintenaient, Israël deviendrait un État d'apartheid *de jure*. Il convenait que la résolution 69/20 de l'Assemblée générale soit pleinement appliquée, au moyen de ressources suffisantes, et que le prochain rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien soit consacré à Jérusalem.

78. De nombreux représentants ont accueilli avec satisfaction la résolution 69/20, dans laquelle l'Assemblée générale priait la CNUCED de « l'informer des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien », et ont demandé instamment aux États membres et à l'Organisation des Nations Unies de dégager les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

79. Les participants sont convenus que la détérioration des conditions socioéconomiques dans le Territoire palestinien occupé était très préoccupante. Israël avait contribué à cette situation par l'application de restrictions, la confiscation de ressources, l'installation de colonies, la destruction de biens et la conduite d'opérations militaires. Les représentants ont été nombreux à demander au Gouvernement israélien de se conformer au droit international. Bon nombre d'entre eux ont aussi salué les réformes menées par l'Autorité palestinienne. Estimant que celles-ci jetaient les bases du futur État palestinien et de la solution à deux États, le représentant d'un groupe régional a proposé la poursuite des réformes et le désarmement des groupes terroristes.

80. La plupart des délégations ont constaté avec préoccupation que le Gouvernement israélien confisquait fréquemment les recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne, ce qu'elles considéraient comme un châtiment pour tout le peuple palestinien. Elles ont exhorté le Gouvernement israélien à s'engager à transférer sans condition les recettes dues à l'Autorité palestinienne.

81. Les représentants ont généralement admis que les attaques militaires et le blocus par Israël étaient à l'origine du « développement à rebours », de la pauvreté et des conditions de vie insoutenables à Gaza. Plusieurs d'entre eux ont jugé inacceptable, au XXIe siècle, que toute une population soit « emprisonnée ». Certains ont trouvé très regrettable que la reconstruction prenne autant de temps et ont appelé à de profonds changements politiques et économiques.

82. La plupart des représentants se sont réjouis que les projets d'assistance technique dans le Territoire palestinien occupé aient été menés à bonne fin. Ils ont demandé à la CNUCED de poursuivre ses activités d'assistance et ont prié les donateurs de fournir les ressources nécessaires.

K. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

(Point 12 de l'ordre du jour)

83. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a informé les États membres des progrès accomplis par le secrétariat dans la suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et dans l'exécution du plan de travail convenu par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session. Il a aussi donné un

aperçu des initiatives et des mesures supplémentaires que le secrétariat avait prises pour renforcer la CNUCED.

84. La plupart des délégations ont salué l'engagement du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de renforcer la CNUCED et d'optimiser l'impact de ses activités. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité que les décisions prises par le Conseil à l'issue de l'examen du rapport du Corps commun d'inspection aient été intégralement exécutées.

85. Des délégations ont prié le secrétariat de rendre compte périodiquement de la mise en œuvre du plan de travail jusqu'à la tenue de la quatorzième session de la Conférence et après. Une autre délégation a demandé au secrétariat de donner des informations plus précises sur les résultats obtenus et sur les progrès qui restaient à réaliser.

86. La plupart des délégations ont souligné que la gestion axée sur les résultats avait contribué de manière importante à l'efficience, à l'efficacité et à la pertinence des travaux de la CNUCED. Une délégation a demandé instamment au secrétariat de prendre des mesures concrètes et précises dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats et d'en rendre compte.

87. Le représentant d'un groupe régional a souligné que l'évaluation avait joué un rôle important dans la prise de décisions et dans l'apprentissage continu. Sa délégation a demandé instamment que la CNUCED développe une culture de l'évaluation et a rappelé qu'il importait d'allouer les ressources nécessaires à l'évaluation, pour s'assurer que celle-ci fonctionne bien. Certains groupes régionaux se sont félicités que chaque sous-programme de la CNUCED fasse l'objet d'une évaluation extérieure systématique et ont encouragé le secrétariat à continuer dans cette voie. La CNUCED a aussi été encouragée à poursuivre la bonne diffusion des rapports d'évaluation.

88. Le représentant d'un groupe régional a salué les travaux du secrétariat visant à améliorer sa communication et a soutenu d'autres améliorations, notamment le recours à des indicateurs et la publication de statistiques sur Internet, ainsi que la diffusion des travaux de la CNUCED aux niveaux national et régional. Il a aussi demandé instamment d'établir des relations plus étroites avec la société civile et le secteur privé.

89. Concernant les publications de la CNUCED, le représentant a recommandé : a) de réduire encore le nombre de publications imprimées; b) de produire davantage de publications biennales; et c) d'optimiser les possibilités offertes en matière de publications électroniques. Il a également encouragé le secrétariat à accroître la coordination et la cohérence des publications.

90. Des délégations ont constaté que la CNUCED avait signé davantage de mémorandums d'accord avec d'autres organisations. D'autres délégations ont encouragé la CNUCED à améliorer les synergies avec les autres organisations internationales et ont réaffirmé la nécessité pour la CNUCED de se concentrer sur ses mandats fondamentaux et sur les domaines dans lesquels celle-ci possède des compétences particulières. Le représentant d'un groupe régional a prié le secrétariat de publier les mémorandums d'accord sur le site Web de la CNUCED ou sur le Portail des représentants.

91. Les représentants de certains groupes régionaux ont prié la CNUCED de poursuivre ses efforts afin d'obtenir une représentation plus équitable sur le plan géographique et du point du vue du genre. Le représentant d'un groupe régional a néanmoins souligné la nécessité de garder les compétences professionnelles comme principal critère de sélection. Il a aussi encouragé la CNUCED à améliorer la gestion des ressources humaines en abordant les questions de recrutement, de sélection, de

promotion, de nomination et de départ à la retraite de manière plus systématique, efficace et transparente.

92. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité de l'élaboration des contrats de mission des directeurs et a appelé la CNUCED à élargir le recours aux objectifs de résultats dans l'évaluation du comportement professionnel du personnel.

93. Le représentant d'un groupe régional a jugé important de développer la stratégie de collecte de fonds tout en soulignant que celle-ci devrait être intimement liée à un cadre de gestion axé sur les résultats qui soit efficace et intégré et à des capacités accrues en matière de suivi et d'évaluation.

94. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité de la suite que le secrétariat avait donnée aux recommandations issues d'une évaluation récemment menée par le Bureau des services de contrôle interne et a demandé instamment que toutes ces recommandations soient intégralement mises en œuvre.

L. Séance plénière de clôture

95. À la séance plénière de clôture, le Secrétaire général adjoint a formulé des observations finales. Il a indiqué que la séance se tenait au moment où le programme de développement pour l'après-2015 allait devenir une réalité quotidienne, puisque les dirigeants mondiaux réunis à New York s'apprêtaient à adopter cet ensemble exhaustif et ambitieux d'objectifs mondiaux, destinés à garantir à tous la prospérité, la dignité et une planète plus accueillante. Les États membres devaient à présent traduire les décisions en mesures concrètes, comme ils avaient commencé à le faire en préparant la quatorzième session de la Conférence, qui se tiendrait en 2016 et serait la première grande conférence de la période de l'après-2015. Il existait de fortes convergences entre le thème principal et les thèmes subsidiaires retenus pour la session et les idées exposées par le Secrétaire général dans son rapport à la Conférence. Les négociations n'avaient pas encore commencé, et des désaccords ne manqueraient pas d'apparaître, ce qui était normal lorsque les enjeux étaient importants. La CNUCED avait donc un rôle important à jouer en tant que forum où tous les pays pouvaient trouver des points de convergence au-delà de leurs divergences. Le secrétariat était prêt à faire tout ce qui était en son pouvoir pour y contribuer.

96. Le Secrétaire général adjoint a rappelé qu'en vue de l'adoption prochaine des objectifs de développement durable, la CNUCED avait fait figurer sur son site Web une section consacrée aux objectifs qui étaient directement liés à son travail, intitulée « UNCTAD delivers on the global goals ». Pendant les préparatifs de la session de la Conférence, il serait important de réfléchir à la manière dont la CNUCED, dans le cadre de son mandat, pourrait aider les pays à réaliser au mieux les objectifs qui seraient arrêtés, comme il faudrait le faire pour les autres organes de l'ONU.

97. Évoquant une question pratique, le Secrétaire général adjoint a dit que le secrétariat de la CNUCED conduirait, dans le cadre de l'amélioration de la gestion axée sur les résultats, une enquête sur l'expérience des délégations en ce qui concernait la préparation, la tenue et les suites de la soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement. Le secrétariat distribuerait le questionnaire de l'enquête dans les dix jours suivant la séance de clôture. Invitant tous les États membres à prendre le temps d'y répondre, le Secrétaire général adjoint a insisté sur l'importance d'étudier comment mieux organiser et structurer les réunions pour en tirer le meilleur parti possible et garantir la qualité et le niveau du dialogue. Les États pourraient exprimer leur avis, par exemple, au sujet du calendrier de la session, qui coïncidait avec la session Conseil des droits de l'homme; de l'insuffisance des consultations tenues avant la proposition du programme de travail de la session,

qui avait entraîné un désaccord prolongé sur les thèmes du débat de haut niveau; de la question de savoir si le niveau de participation était approprié ou si le nombre des orateurs était insuffisant ou excessif; de l'utilité que les thèmes choisis revêtaient pour les pays. Ces commentaires aideraient la CNUCED à mieux adapter ses mécanismes intergouvernementaux aux intérêts et aux besoins des délégations.

98. Le représentant d'un groupe régional a félicité le Président d'être parvenu à faire adopter des conclusions concertées sur des questions qui importaient à son groupe, à savoir les questions de l'ordre du jour concernant les pays les moins avancés et l'Afrique. Le Président a salué l'esprit de coopération qui avait permis aux États membres de s'entendre sur des conclusions concertées, de progresser dans la définition des thèmes de la session de la Conférence et d'approuver l'ordre du jour provisoire de cette dernière. Il a instamment prié le Groupe latino-américain et caraïbe de désigner un pays hôte pour que la session de la Conférence puisse être productive et utile pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

99. La soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 14 septembre 2015 par Mme Ana María Menéndez Pérez (Espagne), Présidente sortante du Conseil à sa soixante et unième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

100. À sa 1128e séance plénière (d'ouverture), le Conseil a élu M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine) Président du Conseil à sa soixante-deuxième session.

101. À la même séance, le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante-deuxième session en élisant les vice-présidents. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. Le Bureau était donc composé comme suit :

Président :	M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine)
Vice-présidents :	Mme Filloreta Kodra (Albanie) M. Amr Ramadan (Égypte) M. Ulrich Seidenberger (Allemagne) M. Triyono Wibowo (Indonésie) M. Stephen Ndungu Karau (Kenya) M. Alfredo Suescum (Panama) Mme Ana María Menéndez Pérez (Espagne)

102. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

103. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/62/1 (voir annexe I).

104. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité » :

Président :	M. Eloi Laourou (Bénin)
Vice-Président-Rapporteur :	M. Mohamed Auajjar (Maroc)

105. Les représentants ci-après ont été élus au Bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement » :

Président :	M. Modest Jonathan Mero (République-Unie de Tanzanie)
Vice-Président-Rapporteur :	M. R. M. Michael Tene (Indonésie)

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 15 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2014-2015 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2016

106. À sa 1140e séance plénière, le Conseil a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2016 : M. François Xavier Ngarambé (Rwanda); M. Kouadio Adjoumani (Côte d'Ivoire); M. Alfredo Suescum (Panama); M. Héctor Casanueva (Chili); M. R. M. Michael Tene (Indonésie); M. Andre Pung (Estonie); M. Jerzy Baurski (Pologne).

107. Le Conseil a décidé que l'Organe consultatif serait présidé en 2016 par le Président du Conseil.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

108. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

109. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande.

Examen du calendrier des réunions

110. À la séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2015 et la période de janvier à mars 2016 figurant dans le document officieux daté du 24 septembre 2015 que le Bureau élargi du Conseil avait examiné à sa réunion tenue le même jour. Le calendrier n'allait pas au-delà de mars 2016 et serait révisé dès que les dates de la quatorzième session de la Conférence seraient confirmées[3].

[3] Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.233.

Composition du Groupe de travail en 2016

111. À la séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé la composition du Groupe de travail en 2016, comme suit : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Lettonie, Ouganda, République dominicaine, Sénégal et Zimbabwe.

112. Le Conseil a été informé que trois candidatures au Groupe de travail devaient encore être soumises par le Groupe Asie-Pacifique. Les candidatures reçues avant décembre 2015 seraient présentées au Conseil pour approbation à sa soixante-deuxième réunion directive.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

113. Le Conseil n'avait aucune décision à prendre au titre de ce point.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

114. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-deuxième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

115. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la soixante-deuxième session, publié sous la côte TD/B/62/L.2.

F. Questions diverses

(Point 16 de l'ordre du jour)

116. Également à sa séance plénière de clôture, après examen par le Bureau, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième réunion directive (9-11 décembre 2015), présenté dans le document officieux daté du 18 septembre 2015 dont le texte figure à l'annexe III.

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

117. L'examen de ce point a été renvoyé aux consultations du Président. L'ordre du jour provisoire serait soumis en temps opportun pour approbation.

H. Adoption du rapport

(Point 17 de l'ordre du jour)

118. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport, composé du texte des documents TD/B/62/L.1 et Add.1 à Add.8, TD/B/62/L.2, TD/B/62/L.3, TD/B/62/SC.I/L.1 et TD/B/62/SC.II/L.1, du texte officieux des conclusions concertées et de la décision prise au titre du point 10 a) de l'ordre du jour concernant la coopération technique. Le rapport comporterait en outre une section sur les questions de procédure et les questions connexes. Le Conseil a autorisé le Président à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture, ainsi que le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :

   a) Élection du Bureau;

   b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;

   c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;

   d) Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Conseil.

2. Débat de haut niveau : Les stratégies de développement dans un monde interdépendant :

   a) Processus multilatéraux de gestion de la dette extérieure souveraine;

   b) La contribution des femmes comme catalyseur du commerce et du développement.

3. L'interdépendance : Financiarisation et fragilité macroéconomique dans l'économie mondiale.

4. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 : Quatrième rapport d'activité.

5. Le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement.

6. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement :

   - Le rôle des petits exploitants agricoles dans la production et le commerce durables des produits de base.

7. L'investissement au service du développement : Réformer le régime de l'investissement international.

8. Préparation de la quatorzième session de la Conférence :

   a) Constitution du Comité préparatoire;

   b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence.

9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.

10. Activités de coopération technique :

    a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;

    b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

11. Rapport de la septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

12. Suite donnée au rapport du Corps commun d'inspection et aux conclusions concertées de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.

13. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.

14. Autres questions relatives au commerce et au développement :

    a) Développement progressif du droit commercial international : Quarante-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;

    b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

    a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2014-2015 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2016;

    b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;

    c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;

    d) Examen du calendrier des réunions;

    e) Composition du Groupe de travail en 2016;

    f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;

    g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

16. Questions diverses.

17. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la session.
2. Élection du président.
3. Constitution de comités de session.
4. Élection des vice-présidents et du rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
   a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
   b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement :
   a) Enjeux et perspectives du multilatéralisme pour le commerce et le développement;
   b) Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie, dans l'optique de la prospérité pour tous;
   c) Faire progresser la transformation structurelle et la coopération afin de renforcer la résilience économique et de faire face aux enjeux et aux perspectives en matière de commerce et de développement, à tous les niveaux, dans le cadre du mandat de la CNUCED;
   d) Contribuer à la bonne application et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des décisions prises lors des conférences et sommets mondiaux dans le domaine du commerce et du développement.
9. Questions diverses :
   a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
   b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence;
   c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés : Transformer l'économie rurale*.
3. *Rapport sur le commerce et le développement, 2015 : Mettre l'architecture financière internationale au service du développement*.
4. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-douzième session.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-deuxième réunion directive.

Annexe IV

Participation[4]

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session :

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Barbade
Bélarus
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Canada
Chili
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Égypte
Émirats arabes unis
Équateur
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie
Finlande
France
Ghana
Grèce
Guatemala
Haïti
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Israël
Japon
Jordanie
Kenya
Kirghizistan
Lettonie
Luxembourg
Malaisie
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Myanmar
Namibie
Népal
Nicaragua
Nigéria
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Qatar
République centrafricaine
République de Moldova
République démocratique du Congo
République populaire démocratique de Corée
République dominicaine
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Sénégal
Serbie
Soudan
Sri Lanka
Suisse

[4] La présente liste ne contient que les noms des participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/62/INF.1.

Thaïlande
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zimbabwe

2. Le membre ci-après de la Conférence a participé à la session :

Saint-Siège

3. L'État non membre observateur ci-après a participé à la session :

État de Palestine

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Banque africaine de développement
Centre Sud
Commission économique eurasienne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de la coopération islamique
Organisation des États des Caraïbes orientales
Union africaine
Union européenne

5. Les organes, organismes et programmes ci-après des Nations Unies étaient représentés à la réunion :

Centre du commerce international
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique pour l'Europe
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Programme alimentaire mondial

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Global Traders Conference
Ingénieurs du monde
Institut international du développement durable
Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
Third World Network
Village Suisse ONG

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan